Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20260521-D_2026_05_21_29-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

D_2026_05_21_29

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE

L'an Deux Mil vingt-six, le 21 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire

Nombre de conseillers	
Effectif légal	15
en exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour :	15
Contre :	00
Abstention :	00

Présents : MRS : Vincent AZNAR, Jean-Robert BATAILLE, Mathis BLANC, Titouan CALLOCH, Etienne DEMIAS, Mathieu DESBOIS, Charles STÖHR

MMES : Karine BLANC, Sylvie BOLLARD, Elisabeth BONNAND, Lydie DUBUISSON, Jade FOLLET-TROSSET, Céline GIRARD, Nathalie GIVORD, Lydie ROLLIN

Excusés : Néant

Le quorum est atteint.

Mme Karine BLANC a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 mai 2026

Objet : Modification du tableau des employés communaux

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 14/11/2024
Madame Le Maire explique qu'en raison de l'augmentation conséquente des tâches administratives au secrétariat de Mairie et de la démission de la secrétaire de Mairie à compter du 22 juin 2026. Il convient de réorganiser les services de la collectivité, d'une part, en augmentant d'une part, de 7 heures le temps de travail du poste de secrétaire de mairie, pour permettre à l'agent l'occupant, d'approfondir les dossiers importants, et d'autre part, en augmentant les plages horaires d'ouverture au public.
Il propose donc de supprimer l'actuel poste de rédacteur à raison de 28 heures et de créer un emploi similaire d'une durée de 35 heures, précisant que cet emploi serait à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des rédacteurs ou des adjoints administratifs.

Le conseil, après en avoir délibéré
Accepte les propositions du Maire
Décide de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 22 juin 2026 comme suit :

- un rédacteur ou adjoint administratif pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à temps complet
- un agent de maitrise à temps complet
- un agent d'entretien pour les salles des fêtes à 4 heures hebdomadaire
- un agent d'entretien pour les locaux de la mairie à 2.50 heures hebdomadaire

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance
Karine BLANC

Le Maire,
Nathalie GIVORD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 24/06/2026
Et publication ou notification du 24/06/2026

MAIRIE DE HAUTECOURT-ROMANECHE AIN